

intervention diététique



Comment demander ce remboursement ?

Grâce à MonPartena, votre mutualité en ligne ou à l'appli de la Mutualité Partena : prenez une photo ou un scan du formulaire complété et demandez votre remboursement de manière numérique.

Par courrier adressé à Mutualité Partena, Sluisweg 2 b1, 9000 Gent.

La Mutualité Partena

accorde une intervention de 10 euros par consultation chez un diététicien diplômé ou par séance chez WW. L'intervention est limitée à 4 consultations/séances par période de 2 années calendrier.

Qui peut en bénéficier?

Tout le monde, indépendamment de votre âge.

Que faire pour en bénéficier?

Faites compléter et viser le document par un diététicien diplômé ou par WW.

Des soucis par rapport à vos frais médicaux ?

Medicalia commence là où les autres assurances santé s'arrêtent. Vous bénéficiez par année d'affiliation de remboursements jusqu'à 1.500 euros pour vos frais médicaux, hors périodes d'hospitalisation. Pour diététique le remboursement est jusqu'à 600 euros. Ainsi, les consultations chez un diététicien par exemple, restent abordables. Consultez les modalités de remboursement sur www.partena-mutualite.be/medicalia

Coordonnées du client ou vignette

Vignette

A compléter par le diététicien ou par WW

Je déclare avoir traité

Nom :

Prénom :

aux dates suivantes :

date	honoraires	date	honoraires
1.		3.	
2.		4.	

Date :

Signature et/ou cachet

Code de nomenclature : **809093**



GT05511D0000000356639300